



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Tableau des
effectifs 2026**

**DATE DE LA
CONVOCATION**
14 janvier 2026
DATE D'AFFICHAGE
14 janvier 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**
En exercice : 114
Présents : 41
Votants : 53
Voix : 130

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Lauzès, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots
M. JP BERNARD, représentant de la Commune de Crégols
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie

Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. J.C. ROMANO, Maire de Mouillac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc-Géoparc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme V. CASAGRANDE, maire de Lauzès
M. R. DESTREL, représentant de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
Mme A. Girou, directrice-adjointe du Parc naturel régional

La Présidente soumet aux membres du Comité syndical le tableau des effectifs des emplois pour 2025 pour le Budget Primitif du Parc.

Tableau des effectifs 2026

Grade – Intitulé du poste	Nombre de poste
Titulaire	
Ingénieur Principal	1 en détachement
Ingénieur	1 poste non pourvu
Attaché principal	2
Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	1
Contractuel	
CDI - Mission culture et éducation au territoire (ancien intitulé : éducation au territoire et au développement durable)	1
CDI - Mission technologies et ressources	1
CDI - Mission Natura 2000 et gestion des milieux naturels	1
CDI – Mission Tourisme	1
CDI – Mission hydrogéologie et gestion des milieux aquatiques	1
Contractuel - Directeur	1
Contractuel – Directrice-Adjointe	1
Contractuel – Mission communication et participation citoyenne	1
Contractuel - Mission Energies-Climat	1
Contractuel – Mission Urbanisme-Paysages-Habitat	1
Contractuel - Mission Agriculture – gestion de l'espace	1
Contractuel – Mission Agroécologie	1
Contractuel – Mission animation Eco-pastorale	1 à supprimer au 6 mars
Contractuel – Mission Animation territoriale et médiation foncière	1 à compter du 6 mars
Contractuel - Mission Natura 2000	1
Contractuel - Mission patrimoine naturel	1
Contractuel – Conservateur de la Réserve naturelle nationale	1
Contractuel - Mission Réserve naturelle nationale	1
Contractuel – Mission animateur Nature	1
Contractuel - Mission hydrogéologie et gestion des milieux aquatiques	2 dont 1 à supprimer au 1 ^{er} mars
Contractuel – Mission projet de développement Territorialisés	1
Contractuel – Mission filières territorialisées	1 non pourvu
Contractuel – Mission Pôle de pleine Nature	1
Contractuel – Mission animateur foncier pastoral	1
Contractuel – Mission Pastoralisme	1
Contractuel – Mission architecture, transition écologique et économie circulaire	1
Contractuel – Mission Naturaliste	1
Contractuel – Mission animation territoriale et du programme Leader	1 à compter du 1 ^{er} juillet
Contrat d'apprentissage	1

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondantes sont inscrits aux comptes globalisés 012 dans le Budget Primitif 2026 du Parc.

Le Comité syndical valide, à l'unanimité, le tableau des effectifs des emplois ci-dessus pour l'année 2026.

**La Présidente
Catherine MARLAS**